

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

<u>PRESENTS</u>	:	MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, GOLFIER, Mme BASQUE, BIASOTTO, Mme CHADOURNE, LAULHAU, LETELLIER, MAS, MIGNON, SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA, VERTUEL
<u>EXCUSES</u>	:	M. COURTADE (ayant donné procuration à P. Golfier), Mme REGUESSE (ayant donné procuration à M. Letellier), Mme WEISS (ayant donné procuration à C. Chalard)
<u>ABSENT</u>	:	/

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le compte rendu de la séance précédente.

M. Mas, Conseiller Municipal, prend la parole :

"Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Je tiens à signaler que le texte que vous avez publié sur le site de la Ville n'est pas la "lettre aux foyers" que j'ai lue lors du dernier Conseil Municipal mais la lettre confidentielle à M. le Sous-Préfet dont j'avais joint à chacun d'entre vous une copie. De fait, le compte-rendu en devient incompréhensible.

Je me permets de vous rappeler que je vous avais, en amont, écrit un courrier en alerte quant au problème que je voyais apparaître. Je n'ai eu aucune réponse à ce courrier d'aucun d'entre vous.

Je vous avais indiqué que je pensais préférable de mettre à disposition de la Communauté de Communes les locaux et d'en rester propriétaires.

Je rappellerai que ce n'est pas moi qui ai publié."

M. le Maire indique que le compte rendu sera modifié comme demandé et demande au Conseil Municipal de valider le compte rendu après modification.

→ VOTE A L'UNANIMITE

Mme Lavoisier est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire accueille Mme Chemineau, Trésorière.

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier non prévu.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire indique qu'il s'agit du dossier de l'aménagement du passage piéton sécurisé boulevard Garrau à proximité de l'école. Il rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 21 décembre 2016 pour la demande de subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police pour un montant HT de travaux de 16 051.27 €. Ce montant a été modifié et il convient de délibérer à nouveau pour un total de travaux de HT 12 311.10 € permettant ainsi de présenter à nouveau ce dossier pour une demande de subvention au Département.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ce dossier pour le nouveau montant et à signer la convention correspondante pour travaux réalisés sur une route départementale.

→ **VOTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire donne la parole à M. Mas qui souhaite s'exprimer devant le Conseil Municipal.

M. Mas :

"Monsieur le Maire, Chers Collègues,

J'ai fait part à M. le Maire de mon retrait du groupe d'opposition du Conseil Municipal. Cela ne veut pas dire que je rejoins celui de la majorité, vous vous en doutez mais que je prends ma liberté d'expression pour poursuivre au mieux mon travail de Conseiller Municipal, prêt pour proposer à notre équipe et à répondre aux demandes de nos concitoyens."

M. le Maire donne la parole à Mme Chemineau qui va présenter le compte administratif qui est projeté sur écran au Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

→ Chapitre 11 : charges à caractère général

Crédits budgétisés	:	603 240.00 €
Réalisés	:	603 203.27 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

M. Bort, adjoint aux finances, demande s'il y a des questions ou remarques.

M. Mas fait remarquer que par rapport à l'article "entretien et réparation voiries" sur un budget de 10 000 € seuls 6 433.81 € ont été dépensés. Il constate que c'est dommage de ne pas avoir utilisé la totalité de la somme prévue quand on voit l'état de la voirie de la commune.

Mme Chemineau précise qu'il s'agit de l'entretien et que c'est du fonctionnement.

M. Mas fait remarquer qu'il y a de nombreuses réparations à prévoir qu'il a déjà signalées et qu'il y avait la somme pour le faire.

M. Letellier indique que certaines réparations ne peuvent pas se faire l'hiver.

M. Mas explique qu'il a signalé depuis le mois de septembre pour les petits plots à proximité de la Dordogne qu'il faut remplacer.

Mme Chemineau reprend son exposé.

→ Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés

Crédits budgétisés	:	1 430 000.00 €
Réalisés	:	1 420 312.47 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

M. Bort, adjoint aux finances, demande s'il y a des questions ou remarques.

Sans remarque, Mme chemineau reprend son exposé.

→ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Crédits budgétisés : 193 299.00 €

Réalisés : 174 131.12 €

M. Mas demande, concernant le montant de 19 720 € de l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations" si c'est en lien avec le Cinéma et l'aide qui a été versée.

M. Bort confirme.

M. Mas indique qu'il n'a pas retrouvé la rétrocession de cette somme par la Communauté de Communes à la commune.

M. Bort explique que ce sera vu en avançant dans la présentation.

M. Laulhau, Conseiller Municipal représentant l'opposition, demande pourquoi l'article 657362 "CCAS" est à zéro.

M. Bort explique qu'en 2016 une réorganisation des charges du CCAS a été effectuée permettant d'équilibrer les comptes et de payer l'arriéré de loyer auprès de Logévie.

Il y a eu le transfert d'un agent du CCAS vers la commune après un départ en retraite et la prise en charge par la commune de toutes les dépenses alimentaires pour la RPA, ce qui représente environ 55 000 € au total. C'est pourquoi, la somme de 3 000 € figurant à cet article n'a pas été attribuée au CCAS.

M. Bort indique que tous les arriérés ont été payés et notamment, le loyer de décembre à Logévie qui était payé précédemment sur l'exercice suivant.

Il explique que pour le budget 2017, les prévisions de dépenses sont prudentes et que si le taux de remplissage augmente, le CCAS pourra prendre en charge une partie des frais de nourriture.

Si cela continue, d'ici 2 ans, avec la prise en charge des frais de personnel par la commune, le CCAS pourrait non seulement payer les frais de nourriture mais aussi dégager un petit excédent qui permettrait d'engager des dépenses qui relèvent d'un CCAS.

M. Laulhau fait remarquer qu'il n'y a actuellement aucune somme engagée au titre du secours et qu'aucune aide n'est apportée à la population qui en a le plus besoin.

M. Bort indique que le budget du CCAS correspond au budget de la RPA, ce qui a déjà été évoqué en Conseil Municipal.

M. Laulhau rappelle qu'il avait évoqué à chaque fois la nécessité de faire apparaître aussi un budget de secours, ce que tout Centre Communal d'Action Sociale doit avoir.

M. Bort précise que d'ici 2 ans, il pourra être prévu ce type d'aide.

M. Mas constate que le versement de la somme des 3 000 € aurait permis ce genre d'aide.

M. Laulhau précise que ce qui pose problème c'est que Sainte Foy la Grande est une des communes les plus pauvres du Département et qu'il y a un budget d'aide sociale à zéro. Ce qui est paradoxal.

De plus, par rapport aux associations, le montant de 19 720 € réalisé comprend la somme de 10 000 € versée à l'association du Cinéma. Ce qui veut dire qu'il n'y a que 9 720 € qui ont été affectés aux différentes associations qui ont sollicité des aides.

M. Mas demande si la somme de 10 000 € versée à l'association du cinéma correspond à ce qui a été remboursé par la Communauté de Communes du Pays Foyen.

M. le Maire confirme ce remboursement et précise que la commune a de plus abandonné une créance de 10 000 € qu'elle avait auprès de l'association du cinéma.

Mme Chemineau reprend son exposé.

→ Chapitre 66 : charges financières		
Crédits budgétisés	:	104 500.00 €
Réalisés	:	103 991.26 €

Mme Chemineau donne le détail article par article

→ Chapitre 67 : charges exceptionnelles		
Crédits budgétisés	:	15 650.00 €
Réalisés	:	15 246.66 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

M. Bort explique que pour l'article 6745 "subventions aux personnes de droit privé", le budget primitif prévoyait 10 000 € de dépenses, somme qui a été portée à 15 000 € après le vote du budget supplémentaire pour répondre aux demandes déposées par les administrés.

→ Chapitre 42 : opérations d'ordre de transfert entre sections		
Dotations aux amortissements des charges financières		
Crédits budgétisés	:	2 200.00 €
Réalisés	:	2 191.77 €

Total dépenses fonctionnement budgétisé : 2 841 475,26 €

Total dépenses fonctionnement réalisé : 2 319 076,55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

→ Chapitre 13 : atténuations de charges		
Crédits budgétisés	:	45 000.00 €
Réalisés	:	47 311.44 €

→ Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes		
Crédits budgétisés	:	115 500.00 €
Réalisés	:	103 758.76 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

M. Bort explique qu'à l'article 70873 "Remboursements de frais par les CCAS" apparaît au budget la somme de 18 000 € qui correspond à ce que la commune aurait dû facturer au CCAS pour les repas. Ce qui n'a pas été fait et cela a permis au CCAS d'équilibrer ses comptes et de payer les arriérés.

→ Chapitre 73 : impôts et taxes		
Crédits budgétisés	:	1 490 455.00 €
Réalisés	:	1 520 891.01 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

M. Bort souligne l'augmentation constatée des articles 7351 "taxe sur la consommation finale d'électricité" passe de 48 000 € budgétisés à 52 780.35 € encaissés et 7381 "taxe additionnelle aux

droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière" qui passe de 40 000 € budgétisés à 54 895 € encaissés.

Il explique que pour la taxe additionnelle, l'augmentation de cette recette traduit le volume croissant des transactions immobilières sur la commune.

→ Chapitre 74 : dotations, subventions et participations.

Crédits budgétisés	: 962 702.00 €
Réalisés	: 968 143.04 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

M. Bort souligne l'augmentation légère de l'attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (art 74832) alors que le montant de la compensation au titre des exonérations de taxe foncière (art 74834) est en baisse. La notification de l'Etat prévoyait une recette de 30 300.00 € et la somme perçue réellement ne s'élève qu'à 24 144.00 €.

Mme Chemineau explique que ce sont très certainement les effets des dégrèvements de la politique de la ville sur les taxes foncières car les dégrèvements ne sont pas compensés.

M. le Maire indique qu'il n'a encore à ce jour aucune réponse des instances de l'Etat quant aux compensations financières de la politique de la ville pour la commune.

→ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Crédits budgétisés	: 37 000.00 €
Réalisés	: 38 276.02 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

Elle précise que le total des recettes de gestion des services s'élève à 2 678 380.27 € auxquels s'ajoutent les produits financiers (chapitre 76) pour 50.25 €, les produits exceptionnels (chapitre 77) pour 7 236.47 €. Le total des recettes réelles s'élève donc à 2 685 666.99 € contre 2 650 657,00 € budgétisés.

Mme Chemineau annonce un excédent de clôture en fonctionnement sur l'exercice de 366 590.44 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

→ Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Crédits budgétisés	: 51 800.00 €
Réalisés	: 51 775.13 €

Mme Chemineau donne le détail article par article.

Dépenses d'équipements

→ Opération n°187 : acquisition de matériel divers

Crédits budgétisés	: 19 900.00 €
Réalisés	: 17 515.68 €

report en restes à réaliser sur 2017 : 2 300.00 €

→ Opération n°188 : bâtiments communaux divers (église)

Crédits budgétisés : 37 300.00 €

Réalisés : 23 440.06 €

report en restes à réaliser sur 2017 : 13 800.00 €

→ Opération n°214 : réhabilitation école Paul Bert

Crédits budgétisés : 670 000.00 €

Réalisés : 611 948.35 €

report en restes à réaliser sur 2017 : 58 000.00 €

→ opération n°215 : éclairage public

crédits budgétisés : 7 800.00 €

réalisés : 0

report en restes à réaliser en 2017 : 7 800.00 €

TOTAL DE DEPENSES D'EQUIPEMENTS :

crédits budgétisés : 786 800.00 €

réalisés : 704 679.22 €

report sur le budget primitif 2017 : 81 900.00€

→ chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

crédits budgétisés : 290 000.00 €

réalisés : 289 361.23 €

→ chapitre 40 : opérations d'ordre de transfert entre sections (intégration des frais d'étude)

crédits budgétisés : 16 330.01 €

réalisés : 16 330.01 €

Mme Chemineau indique que le total des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à 1 010 370.46 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

→ chapitre 13 : subventions d'investissements

crédits budgétisés : 395 592.00 €

réalisés : 317 123.76 €

report sur l'exercice 2017 : 78 463.00 €

→ chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

crédits budgétisés : 150 000.00 €

réalisés : 0

report sur l'exercice 2017 : 150 000.00€

→ chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves

crédits budgétisés	:	391 332.49 €
réalisés	:	391 348.49 €

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 708 472.25 €, auquel viennent s'ajouter les opérations d'ordres de transfert entre sections pour 18 521.78 €

Mme Chemineau annonce un total de recettes d'investissement de 726 994.03 € et un report sur 2017 de recettes attendues de 228 463.00 €.

L'exercice est clôturé avec un déficit d'investissement de 283 376.43 €.

Montant du déficit d'investissement cumulé de : 620 218.92 €

Montant de l'excédent de fonctionnement cumulé de : 557 408.90 €

Besoin de financement pour la section d'investissement, après correction avec les restes à réaliser, de : 473 655.92 €

Report du reste de l'épargne disponible soit 83 752.98 € en fonctionnement sur le budget primitif 2017.

M. Bort fait une rapide synthèse de l'exercice 2016 :

. Accélération des dépenses d'investissement qui ont plus que doublé en passant de 322 000 € en 2015 à 705 000 € en 2016.

Un montant de dépenses d'investissement situé entre 700 000 € et 750 000 € semble être ce que la commune peut raisonnablement engager.

M. le Maire rappelle que l'obtention de subventions au titre du FSIL a permis d'accélérer ces dépenses.

. Renégociation de nombreux contrats, de location, de maintenance, de fourniture d'énergie, tout au long de l'année 2016 dont l'impact se fera réellement ressentir en 2017.

M. Bort explique que la seule piste qui permettrait encore de réduire ces dépenses serait de réduire le nombre de salles ou de bâtiments communaux.

Vraisemblablement, les charges générales ne pourront guère être réduites en dessous de 550 000 € car il y a des dépenses incompressibles.

La présentation du compte administratif 2016 étant terminée, M. le Maire quitte la séance.

Mme Lavoisier demande au Conseil Municipal d'approuver la présentation du compte administratif tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal se prononce :

Vote POUR	:	14
Vote CONTRE	:	2
ABSTENTIONS	:	3

Mme Chadourne, Conseillère Municipale, intervient pour indiquer qu'elle estime que les ratios de la commune sont très mauvais et que, jusqu'en 2020 la situation telle qu'elle a été décrite par M. Bort, ne va pas s'améliorer.

M. Bort explique que la situation de la commune s'améliore tous les ans et que les charges générales ne sont pas les seules à pouvoir être régulées.

Mme Chadourne ne trouve pas très pertinent d'attendre les aides de la politique de la ville. Elle demande quels bâtiments pourraient être supprimés pour la commune ?

M. Bort rappelle qu'il y a déjà une école qui ne fait plus partie des biens communaux, que le complexe de la Brèche ne sera bientôt plus à la charge de la commune mais de la Communauté de Communes.

Mme Chadourne conteste le transfert de ces dépenses vers d'autres collectivités.

Mme Sellier précise que ce n'est pas la commune qui décide de ces transferts de compétence et qu'elle ne peut pas porter un projet, le cinéma, puisqu'elle n'en a plus la compétence.

Mme Sellier rappelle que ce transfert entre la commune et la Communauté de Communes a déjà eu lieu précédemment pour la compétence Sport.

Mme Chadourne précise que Mézières n'a jamais été la propriété de Sainte Foy la Grande mais de Port Sainte Foy, M. le Maire lui confirme que contrairement à ce qu'elle affirme, jusqu'en 2006, le complexe sportif de Mézières était une propriété communale.

M. Vertuel, Conseiller Municipal, souhaite exprimer sa position qui est à l'opposé de celle de Mme Chadourne.

Il estime que c'est assez exceptionnel ce qui a été réalisé par la commune, le Conseil Municipal et l'adjoint aux finances. Il rappelle que les frais de fonctionnement sont passés de 750 000 € en 2013 à environ 600 000 € pour 2016, ce qui représente une économie de 20 % environ. A sa connaissance, peu de communes ont réalisé une telle économie.

M. Lauhau rappelle que les élus de l'opposition avaient fait le choix de voter contre le budget primitif 2016 et en cohérence, ils se sont abstenus pour le compte de résultat. Ils prennent acte effectivement de la poursuite du redressement des finances.

Par contre, sur l'aspect général de la ville, ils n'en constatent pas assez les effets. Le constat, aujourd'hui, c'est que la ville est sale, qu'elle reste vétuste. A mi-mandat, un seul projet d'envergure a été lancé celui de l'école. Ils espèrent voir d'autres projets se concrétiser sous l'égide de la commune ou de la Communauté des Communes. Les efforts financiers ne montrent pas encore les effets qu'ils devraient montrer et l'image de la ville ne reflète pas l'état des finances qui est présenté ce soir, ce qui est dommage.

M. le Maire souhaite répondre brièvement en expliquant que la présentation du budget primitif 2017 illustrera ensuite ses propos. Il informe que les élus de la majorité sont conscients du problème de propreté de la ville. Des tests ont été réalisés très récemment avec une machine très performante sur la place de la mairie et on peut encore voir le nettoyage réalisé sur un emplacement de parking. Si l'achat d'un tel matériel n'est actuellement pas envisageable, la location serait une bonne solution pour effectuer en ville des campagnes de nettoyage. Une campagne va débuter début mai.

M. le Maire explique qu'il a fallu arriver à la moitié du mandat pour assainir la situation financière de la commune et qu'il espère bien que maintenant des projets pourront être réalisés autre que celui de l'école qui est très bientôt terminé.

Il rappelle que la crèche a été conservée en centre-ville de même que tous les services liés à l'enfance, ce qui est important pour le commerce. Vient ensuite le projet culturel du cinéma. Mais la difficulté à Sainte Foy la Grande c'est que les compétences Culture, Tourisme et Enfance n'incombent plus à la commune et que les projets sur les bâtiments communaux ne peuvent se réaliser qu'en concertation avec la Communauté de Communes.

M. Bort apporte des précisions sur le matériel qui sera loué pour la campagne de nettoyage de la ville. La location sera d'une durée d'un mois pour une utilisation de 150 heures (soit 7 h 30 par jour), avec formation de 2 agents municipaux. Cet appareil peut nettoyer une superficie de 350 à 400 m² environ de l'heure. Il est prévu d'effectuer également pendant cette période un nettoyage de

certain sites de la Communauté de Communes, notamment à Mézières, avec facturation de l'intervention.

Cette première campagne va permettre d'évaluer le temps réel nécessaire selon la gêne des voitures, des trottoirs, le passage des piétons.

M. Bort indique que l'achat d'une balayeuse est actuellement en réflexion, pour remplacer celle dont le contrat de location se termine fin 2017, plus performante et qui serait aussi une laveuse.

M. Bort explique que chaque année le principe serait de louer une laveuse décapeuse et après d'entretenir par le passage de la nouvelle balayeuse qui aura une rampe de lavage devant, tout cela pour rendre la ville plus attractive.

M. le Maire indique que cette nouvelle laveuse décapeuse a été testée également au niveau de l'espace de jeux d'enfants terrasse François Mitterrand.

Mme Mignon, Conseillère Municipale, demande s'il est prévu de réouvrir les toilettes publiques.

M. le Maire indique que cette question sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

M. le Maire donne lecture de l'affectation du résultat 2016 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	366 590,44
A. <u>Résultat de l'exercice</u> (excédent)	
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> (excédent)	190 818,46
C. résultat à affecter = A + B (excédent)	557 408,90
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (déficit)	- 620 218,92
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (excédent de financement)	146 563,00
Besoin de financement F = D + E	473 655,92
AFFECTATION = C. = G. + H.	557 408,90
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	473 655,92
2) H. Report en fonctionnement R 002	83 752,98

Il demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat telle qu'il vient de la présenter.

Le Conseil Municipal se prononce :

Vote POUR : 15
Vote CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2016.

→ **VOTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire donne la parole à M. Bort pour la présentation du budget primitif 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

→ Chapitre 11 : charges à caractère général
Prévision : 578 650.00 €

M. Bort donne le détail article par article.

M. Laulhau demande une explication sur la baisse des frais de télécommunication de plus de 24 000 € au compte administratif 2016 à 18 000 € au budget primitif 2017.

M. Bort indique que c'est un changement de prestataire pour plus de lisibilité de la facturation.

M. Bort explique que l'article 637 "autres impôts, taxes ..." passe en 2017 à 19 000 € contre 25 000 € en 2016. C'est la contribution versée par la commune à l'USTOM. Le nombre de containers affectés à la commune va être diminué de 12 à 7. Il en restera donc 5 dont trois sont gratuits.

M. le Maire précise que pour l'article 6232 "fêtes et cérémonies", un effort a été fait. Cela concerne notamment le cinquantenaire de la coopération avec Rotenburg et les vingt ans du jumelage avec le Pays Foyen, qui aura lieu le jour du 14 juillet avec un feu d'artifice plus étoffé que les années précédentes, le festival de jazz du 14 août place Coreilhes (une scène pour les 4 groupes pro et une scène plus petite pour les 4 groupes locaux) avec l'aide de l'organisateur du festival des remparts de Saint Macaire, les marchés de producteurs du jeudi soir et les concerts de l'été du vendredi soir, la fête de la musique.

M. Mas demande si avec la Chine il y a un lien qui commence à se développer.

M. le Maire indique qu'il fera un point prochainement

→ Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés
Prévision : 1 412 000.00 €

M. Bort annonce un départ à la retraite en milieu d'année.

Il précise que des économies peuvent être faites sur ce chapitre. Il y a 39 agents municipaux.

→ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Prévision : 163 574.00 €

M. Bort précise que les indemnités de fonction des élus devraient être diminuées puisque la commune a perdu son appellation de chef-lieu de canton.

Il indique une diminution de l'article 65548 "autres contributions" qui concernent les contributions dues au Syndicat Intercommunal du Cimetière de Goubière et au Syndicat Intercommunal du Bas Canton. Ce dernier est appelé à disparaître puisque la compétence est transférée à l'intercommunalité.

M. le Maire précise également que la loi a prévu le transfert de la compétence du réseau d'eau pluvial à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.

De plus, à court terme, c'est la Communauté de Communes qui groupera les contributions dues par les communes membres au SDIS.

M. le Maire indique que cette contribution s'appuie sur les bases de population 2002 ; et si on les compare avec celles d'aujourd'hui, la commune paie actuellement une contribution trop importante de 12 000 € environ.

M. Bort indique un total prévisionnel de dépenses de gestion des services de 2 154 224 €.

→ Chapitre 66 : charges financières
Prévision : 92 500.00 €

M. Laulhau demande si la ligne de trésorerie est toujours nécessaire.

M. Bort répond par l'affirmative même si elle n'a pas été mobilisée.

→ Chapitre 67 : charges exceptionnelles
Prévision : 21 000.00 €

M. Bort précise que l'article 6745 "subventions aux personnes de droit privé" a été augmenté passant de 10 000 € en 2015 à 15 000 € en 2016 puis 20 000 € pour 2017.

→ Chapitre 22 : dépenses imprévues
Prévision : 9 034.78 €

Prélèvement prévisionnel au profit de la section d'investissement : 383 222.00 €

Total des dépenses de fonctionnement pour 2017 : 2 659 980.98 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

→ Chapitre 13 : atténuations de charges
Prévision : 35 000.00 €

→ Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses
Prévision : 83 630.00 €

M. Bort précise que ces recettes ont été prévues avec prudence.

Il signale un nouvel article 70328 "autres droits de stationnement et de location" qui correspond à la reprise par la commune de l'encaissement des droits de stationnement des forains et des cirques, précédemment effectué par l'entreprise Frery.

M. Bort précise qu'il n'est pas prévu de demander au CCAS de payer à la commune le coût des repas confectionnés pour la RPA.

M. Laulhau demande comment est gérée la salle Broca mise à disposition du Syndicat des Vins.

M. le Maire indique que cette mise à disposition est gratuite, le Syndicat devant toutefois acquitter les fluides et autres charges.

M. Laulhau demande quelle est la durée de cette mise à disposition.

M. le Maire indique que la convention a été signée pour un an. Il précise qu'il semblait important qu'en raison de l'existence maintenant de l'appellation "Sainte Foy-Bordeaux" ce Syndicat puisse s'installer dans la bastide.

M. Laulhau s'étonne de la gratuité de cette mise à disposition.

M. le Maire explique qu'ils ont très peu de moyens et qu'ils viennent d'obtenir leur passage en "côtes de Bordeaux".

Mme Sellier précise que ce syndicat n'a pas les moyens d'organiser seul des événements et qu'ils espèrent que leur passage en Côtes de Bordeaux va leur attirer plus de déclarants. Là, il s'agit d'une phase d'accompagnement.

M. Mas souhaiterait savoir ce qu'il en est du transfert des CM2 au Collège, le problème de la cantine...

M. le Maire indique avoir participé à une réunion lundi à ce sujet et que pour le moment rien n'a été défini.

→ Chapitre 73 : impôts et taxes
Prévision : 1 535 536.00 €

→ Chapitre 74 : dotations, subventions et participations
Prévision : 883 062.00 €

M. Bort mentionne la diminution de ce chapitre.

Pour la dotation forfaitaire non connue à ce jour, l'hypothèse retenue est basse par prudence.

Pour la dotation de solidarité rurale, il y a une baisse sensible en 2017 qui continuera en 2018. Cette dotation est composée pour une grande part de la dotation "bourg-centre" au titre du chef-lieu de canton.

Comme Sainte Foy la Grande n'est plus chef-lieu de canton, lorsqu'on sort de ce dispositif, la première année on perd 50 % de dotation et la seconde année, on ne perçoit rien.

Sur les 106 136.00 € perçus en 2016, la part "bourg-centre" représente 90 000.00 €, soit une perte de 45 000.00 € en 2017 et 45 000.00 € en 2018.

L'article 74834 "Etat-compensation au titre des exonérations de la taxe foncière" diminue, conséquence des mesures de la politique de ville.

L'article 74835 "Etat-compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation" présente une légère augmentation due à la décision du Conseil Municipal prise en octobre 2016 de baisser le taux d'exonération sur les bases de la taxe d'habitation pour l'abattement général, de 15 % à 5 %.

Le nombre d'exonérations est plus important et le montant des compensations versées par l'Etat augmente en conséquence.

→ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante
Prévision : 37 000.00 €

M. Bort explique que la redevance versée par l'entreprise Fréry, pour le marché, ne sera pas diminuée bien que la commune ait repris l'encaissement direct des droits de place pour les forains et les cirques.

Mme Chadourne demande si la commune reprend la gestion du marché.

M. Bort indique que rien n'est actuellement prévu.

M. le Maire explique que reprendre la gestion du marché nécessite une organisation que la commune n'a pas mis en place à ce jour.

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice : 2 576 228.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

→ Chapitre 21 : immobilisations corporelles
Prévision : 85 000.00 €

DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Prévision : 704 500.00 €

→ Opération d'équipement n°187 : acquisition de matériel divers
Prévision : 13 200.00 €

→ Opération d'équipement n°188 : bâtiments communaux divers (église)
Prévision : 462 500.00 €

M. Bort indique que sur cette opération, il y a en recettes 274 000 € de subventions réparties ainsi :

. Etat : 216 000 € dont 108 000 € au titre de la DETR 2017 et 108 000 € au titre du FSIL

. Département : 30 000 €

. Autres : 28 000 €

M. Bort explique que cette dernière somme correspond à des dons. Une souscription a été lancée pour soutenir l'investissement aux travaux.

→ Opération d'équipement n°189 : voirie diverse
Prévision : 64 000.00 €

M. Bort précise que cela concerne les travaux d'aménagement du passage piéton sécurisé boulevard Garrau, à proximité de l'école Paul Bert et les travaux sur le réseau d'eau pluvial rue du IV Septembre.

M. le Maire indique que les travaux rue du IV Septembre débuteront en mai et seront suspendus durant la période estivale pour reprendre en septembre. Il s'agit du tronçon non encore réalisé.

M. Bort informe qu'une subvention attendue du département de 5 000 € n'a pas été portée, dans l'attente de la décision d'attribution de cette aide.

→ Opération d'équipement n°207 : aménagement du cimetière
Prévision : 4 800.00 €

M. Bort explique que ces travaux concernent les tombes du carré réservé à l'hôpital.

→ Opération d'équipement n°214 : réhabilitation école Paul Bert
Prévision : 70 000.00 €

M. Bort indique que ces travaux concernent des menuiseries, l'accessibilité.

M. Mas demande si cela concerne la verrière.

M. Bort précise qu'elle ne sera pas faite.

M. Mas rappelle que lors de la réunion de la commission, il avait demandé si l'ancien préau de l'école maternelle pouvait être récupéré.

M. le Maire indique que cette possibilité est à l'étude.

M. Mas pense que cela pourrait être la solution.

Reste à réaliser de subventions : 65 713 €

Recettes de l'exercice : 35 500 € au titre de la DETR 2017 et 39 778 € au titre du FDAEC.

- Opération d'équipement n°215 : éclairage public
Prévision : 5 000.00 €
Reste à réaliser : 7 800.00 €

M. Bort explique que cela concerne la mise en place d'horloges astronomiques pour pouvoir régler l'intensité et surtout les plages horaires de l'éclairage public. En prévoyant une somme supplémentaire de 5 000 € en 2017, cela permettra d'étendre l'installation de ce dispositif sur la commune. Une tranche sera réalisée chaque année.

M. Bort indique qu'en période de fin d'année, il est demandé à la commune de pouvoir déclencher l'éclairage public plus tôt d'autant qu'il est couplé avec les illuminations.

Pour conclure, M. Bort précise que les travaux sur l'école seront réalisés au cours du premier semestre, clôturant ainsi cette opération. Pour ce qui concerne la restauration extérieure de l'église, la phase de travaux prévue en 2017 ne démarrera qu'en septembre pour ne pas impacter la période estivale. Il y aura en effet nécessité d'installer un échafaudage qui va couvrir la façade occidentale et le clocher dans son intégralité.

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées
Prévision : 286 000.00 €

M. Bort souligne la baisse légère de la part de l'emprunt en 2017 qui sera plus importante en 2018 et s'élèvera à 258 000 €.

Total dépenses réelles d'investissement : 990 500.00 €

Total dépenses d'investissement de l'exercice : 990 500.00 €

Total dépenses investissement cumulées : 1 692 618.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- Chapitre 13 : subventions d'investissement
Prévision : 349 278.00 €

M. Bort a communiqué le détail de ce chapitre lors de la présentation des opérations d'équipements

- Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves
Prévision : 581 655.92 €

M. Bort souligne le montant du FCTVA qui s'explique par l'augmentation du volume de travaux réalisés en 2016 qui a plus que doublé par rapport à 2015.

- Chapitre 24 : produits de cession
Prévision : 150 000.00 €

M. Bort explique que ce sont des immeubles que la commune va vendre, notamment l'immeuble de l'ancienne crèche dont une partie serait achetée par le Département pour agrandir la MDSI en créant une PMI.

Mme Basque demande pourquoi cette vente ne concerne qu'une partie de ce bâtiment.

M. Bort indique que le Département a aussi les mêmes contraintes budgétaires que les communes.

Mme Basque demande quelle sera la partie restante.

M. Bort précise que rien n'est encore défini.

M. le Maire indique que la partie restante pourrait être vendue à la Communauté de Communes mais ce n'est encore qu'une possibilité.

M. Laulhau demande qu'elle en serait alors la destination.

M. le Maire précise qu'il s'agirait de l'Enfance et du Social.

M. Mas demande si on connaît la valeur de ce bien.

M. Bort indique que l'estimation des Domaines est de 250 000 €.

M. le Maire informe que l'obligation de solliciter le Service des Domaines pour l'évaluation d'un bien ne s'applique plus désormais que pour les biens d'une valeur supérieure à 170 000 €.

→ Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

M. Bort indique que l'emprunt de 150 000 € n'a pas été demandé en 2016 et qu'il pourrait aider à compenser le délai qu'il peut y avoir entre le versement à la commune des subventions et le paiement des travaux.

M. le Maire précise que cet emprunt ne sera effectif que s'il y a nécessité.

Total recettes réelles d'investissement : 1 080 933.92 €

Total recettes d'investissement de l'exercice : 1 464 155.92 €

Total des recettes d'investissement cumulées : 1 692 618.92 €

Total de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 659 980.98 €

Total de la section d'investissement en dépenses et en recettes : 1 692 618.92 €

Total du budget en dépenses et en recettes : 4 352 599.90 €

M. Bort clôture la présentation du budget primitif 2017 en informant que les taux de contributions directes ne seront pas modifiés pour 2017 :

. Taxe d'habitation : 17.16 %

. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.25 %

. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.73 %

Avant de passer au vote, M. le Maire demande s'il y a des commentaires.

M. Laulhau indique qu'il pourrait reprendre pratiquement à l'identique les propos qu'il avait tenus l'année dernière par rapport à l'analyse de la politique annoncée. Et au regard de ce qui vient d'être présenté, ils sont en attente de projections par rapport à la ville et à son développement.

Il revient sur le constat fait précédemment dans la séance et déplore l'état dégradé de la ville, ainsi que certaines zones dans la ville où les relations entre citoyens sont de plus en plus tendues, avec une Police Municipale qui a bien du mal à se faire entendre. Ils ont des retours qui sont de plus en plus compliqués. Il y a un état général de la ville qui ne s'améliore pas aujourd'hui et qui ne s'est pas amélioré.

En tant qu'élus, ils continuent à constater l'absence de communication de cette municipalité à la population et l'absence de travail partagé ; il n'y a pas de commission, le CCAS ne se réunit plus. Ils constatent que les instances qui devraient associer les élus dans le fonctionnement de la ville sont en panne avec le sentiment qu'il y a une gestion par un petit groupe, ce qui n'est peut-être pas le cas mais c'est le sentiment que cela donne.

Ils sont sur un constat, qu'ils pourraient partager mais c'est la majorité qui est aux commandes et qui a les leviers pour agir, que rien ne s'opère par rapport à "nos voisins".

Or des investissements sont inscrits au budget primitif pour équiper notre commune avec du matériel qui gagnerait à être mutualisé car il n'est pas certain qu'il sera utilisé 365 jours par an. On est obligé de s'équiper en propre alors que "nos voisins" le font peut-être aussi. Ce n'est pas un reproche direct qui est fait, mais au niveau de la politique globale qui est conduite, c'est quand même quelque chose qu'ils continuent à déplorer. Ils savent que les discussions sont compliquées, mais que si par le passé, il pouvait y avoir une explication politique claire sur l'impossibilité à travailler ensemble, aujourd'hui ils ont beaucoup plus de mal à comprendre.

M. Laulhau rappelle qu'en raison de la taille de la commune, il n'y a pas de débat d'orientation budgétaire. Pour le vote du budget, ce ne sont que des chiffres présentés et cela manque un peu d'explications sur la vision politique que la majorité peut avoir du développement de la ville ou sur son action. Ce qui explique qu'ils soient obligés par des commentaires de venir chercher quelques compléments à cette présentation chiffrée.

En réponse, M. le Maire rappelle les explications données précédemment sur la propreté de la ville et la campagne qui va démarrer très prochainement. Il confirme la volonté de continuer les discussions avec "nos voisins", comme il a pu l'exprimer lors des vœux, volonté qui est toujours officiellement entendue mais sans résultat. Il rappelle qu'il existe toutefois quelques points de partenariat, mais les propositions faites pour une plus grande mutualisation sont toujours en discussion. Il lui semble difficile qu'un véritable rapprochement puisse être possible pendant cette mandature.

M. Bort relate les contacts réguliers et répétés entre élus des deux communes pour approfondir la mutualisation et les difficultés à y arriver.

M. Laulhau souhaite aborder un dernier point concernant le CCAS et les associations qu'il trouve extrêmement insuffisant les crédits prévus : zéro € pour le CCAS avec la population qu'il y a dans la commune. Les associations qui sont, ce qui reste dans la ville au niveau du dynamisme, à faire perdurer. La référence dans le Pays Foyen, c'est l'implantation associative sur Sainte Foy. Ils avaient pu convenir que sur le début du mandat des efforts soient faits mais l'engagement pris ensuite pour remettre les subventions aux associations n'est pas suivi d'effet.

M. Laulhau parle d'un défaut de communication vers les associations pour les amener à revenir vers la municipalité et la solliciter et envisager des modalités d'appréciation des demandes. Il rappelle qu'il faut être attentif car c'est un secteur qui se fragilise vite.

M. le Maire confirme recevoir très régulièrement des demandes des associations qui sont étudiées. Il rappelle que la commune assume la charge d'un certain nombre de dépenses au bénéfice d'associations et qu'il a pu constater que celles-ci ne portaient pas ces informations dans leurs comptes ce qui est illégal. Il reconnaît que la commune reste prudente et qu'il y a des choix à faire.

M. Bort explique les craintes qu'il a face à certaines annonces sur les dotations.

M. Laulhau confirme qu'effectivement ça rejoint ce qu'il a déjà évoqué c'est-à-dire "qu'on va vers des années d'incertitudes absolues avec un risque financier important et on continue à faire nos petits achats dans notre coin, à se regarder en chien de faïence sur un territoire qui a des potentiels de plus en plus réduits".

M. le Maire partage cette position.

M. Vertuel rappelle que la marge de manœuvre de la commune est très faible et que la solution se trouve dans la mutualisation.

Mme Chadourne souhaite revenir sur un point évoqué par M. le Maire : concernant le Stade Foyen, elle confirme qu'il a bien été dit que la ville ne subventionnait pas le Stade Foyen, ce qu'elle estime être vrai. Elle souhaite également parler des deux joueurs de rugby, issu de l'école de rugby du Stade Foyen et qui sont aujourd'hui en équipe de France. Elle a constaté qu'il n'y a eu aucune communication à ce sujet dans la ville ce qu'elle regrette.

Mme Sellier explique que c'est prévu dans le cadre de la Fête de la Rivière et du jeu.

M. Bort rappelle que le sport est une compétence communautaire et que lors de la manifestation organisée par la Communauté de Communes pour les sportifs méritants un des deux joueurs était présent.

M. Mas indique qu'il y a aussi actuellement le concours du meilleur marché de France et qu'il faut aller voter pour la commune et le faire ainsi à chaque fois que la commune peut être mise en valeur, avec la Chine, avec les Saintes Foy de France, par exemple.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir les taux des contributions directes identiques à ceux de 2016, tels qu'ils ont été annoncés lors de la présentation du budget primitif 2017.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif tel qu'il a été présenté.

Vote POUR	:	14
Vote CONTRE	:	5
ABSTENTION	:	0

Présentation sur écran par M. Bort :

- tableau récapitulatif des recettes de la commune depuis 2011
- tableau récapitulatif l'évolution des charges depuis le début du mandat
- tableau récapitulatif l'évolution de la dette depuis 2011

SEANCE CLOTUREE A 22 H 25
